Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260930-DEL1020260928-DE

LANGUIDIC
VILLE DE CULTURES

Constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS de Languidic

-

Maintenance et dépannage informatique

DEL10_2026_09_28

En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 28

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme LE DRÉAN, Maire.

Présents : LE DRÉAN Jérôme, DU PRÉMORVAN Erika, EVANO Thomas, LE TEXIER Jennifer, AVRY Laurent, HÉRON Carole, LE STRAT Didier, EVANNO Sophie, MOUTON Serge, LE BEL Audrey, BOCQUILLON Olivier, CONGRATEL Aline, LE GAL Claude, DINASQUET Carolyn, CONNAN LE QUÉRÉ Mélanie, HEURTEBIZE Stanislas, LE RUYET Brigitte, BERTHAULT Tiffany, COËFFIC Sébastien, LANNEZ Sabine, BLANCHET Hervé, MALRY Cécile, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick.

Absents excusés : DE COUESBOUC Régis, CONAN Benjamin, DIARD Florent, AUGUEUX Sylvie, DUVAL Laurent.

Pouvoirs : Régis DE COUESBOUC donne pouvoir à Carolyn DINASQUET, Florent DIARD donne pouvoir à Erika DU PRÉMORVAN, Sylvie AUGUEUX donne pouvoir à Jérôme LE DRÉAN, Laurent DUVAL donne pouvoir à Patrick LE GAL.

Le secrétariat a été assuré par : AVRY Laurent.

Rapporteur : Monsieur Jérôme LE DRÉAN

➲ Le Maire informe l'assemblée :

Une consultation doit être lancée pour assurer la maintenance et le dépannage de l'ensemble du parc informatique de la commune.

Afin de simplifier les démarches administratives et de réaliser des économies d'échelle, il est proposé de créer un groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour ses services « Solidarités » et Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

➲ Le Maire propose à l'assemblée :

Il est proposé au Conseil Municipal :

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260930-DEL1020260928-DE

- D'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale pour la maintenance et le dépannage des parcs informatiques ;
- D'approuver la convention constitutive d'un groupement de commandes présentée en annexe ;
- De désigner la commune de Languidic comme coordonnateur du groupement ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, en sa qualité de coordonnateur du groupement, à préparer, passer et exécuter le règlement du marché de maintenance et de dépannage informatique ainsi que toute décision concernant ses avenants lorsque les crédits sont inscrits aux budgets ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et notamment pour signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;
Vu les dispositions des articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique ;
Vu l'avis de la commission Finances - Ressources humaines – Vie économique – Tourisme – Agriculture en date du 16 septembre 2026 ;

➲ **APPROUVE** la constitution d'un groupement de commandes entre la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale pour la maintenance et le dépannage des parcs informatiques.

➲ **APPROUVE** la convention constitutive d'un groupement de commandes présentée en annexe.

➲ **DÉSIGNE** la commune de Languidic comme coordonnateur du groupement.

➲ **AUTORISE** M. le Maire, en sa qualité de coordonnateur du groupement, à préparer, passer et exécuter le règlement du marché de maintenance et de dépannage informatique ainsi que toute décision concernant ses avenants lorsque les crédits sont inscrits aux budgets.

➲ **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et notamment pour signer la convention constitutive du groupement de commandes.

ADOPTÉ : à l'unanimité.

PJ : Convention de groupement de commandes pour la maintenance et le dépannage informatique

Fait à Languidic, le 30 septembre 2026

Le secrétaire de séance,
Laurent AVRY

Le Maire,
Jérôme LE DRÉAN

MAIRIE DE LANGUIDIC (Morbihan)